

**PROCÈS-VERBAL DE LA 156^e SÉANCE
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE
TENUE PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE
LE 21 OCTOBRE 2020, 18 H**

Adopté à la séance du 1^{er} décembre 2020

Sont présents : M. René Côté, président du Conseil

M^e Hélène Bédard
M^e Sylvain Bourassa
M^e Julie Charbonneau
M^e Marie Charest
M^e Marie-Josée Corriveau
M^{me} Suzanne Danino
M^{me} Jill Leslie Goldberg
M. Simon Julien
M. Michel Marchand
M^e Lucie Nadeau
M^{me} Nancy Rhéaume
M^e Patrick Simard

1. Ouverture de la séance

La séance est convoquée conformément aux délais prescrits par les Règles de régie interne adoptées par le Conseil de la justice administrative. Elle est tenue par courrier électronique, comme le permettent les articles 9 et 10 de ces règles.

Il est prévu à l'avis de convocation transmis aux membres qu'elle se termine le 21 octobre 2020, à 18 h.

2. Dépôt du rapport d'enquête dans le dossier 2019 QCCJA 1169 – M^{me} Sylvie Morin et M^e Nathalie Bousquet

Le comité chargé d'enquêter sur la plainte dans le dossier numéro 2019 QCCJA 1169 soumet au Conseil de la justice administrative son rapport, lequel contient sa recommandation.

Ce rapport a été transmis aux membres par courriel. Les membres participant à la séance ont reçu et pris connaissance du rapport.

Sur la proposition du président du Conseil, M. René Côté, il est résolu à l'unanimité des membres participant à la séance, qu'après en avoir pris connaissance, le Conseil prend acte du rapport du comité déclarant non fondée la plainte formulée par M^{me} Sylvie Morin à l'égard de M^e Nathalie Bousquet, greffière spéciale au Tribunal administratif du logement.

3. Levée de la séance

La séance est levée le 21 octobre 2020, à 18 h, comme indiqué à l'avis de convocation.

Le président du Conseil de la justice administrative,

M. René Côté